

## AAPPMA de CHARENCY-VEZIN DORLON/CHIERS

### CARTE PERSONNELLE DE POINTAGE 2021 (obligatoire pour tous les types de cartes)

N° ..... Délivrée le .....

à Mr, Mme .....

Domicile : .....

.....

Le trésorier                      Le titulaire                      Le président

J-P LUIZ

D POIRET

Le nombre annuel de prélèvements de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS est limité à **25** pour la saison 2021 dont **3** mesurant plus de **40** cm. Cette mesure a été prise pour favoriser la reproduction naturelle des truites sur un biotope très favorable.

Chaque prise de salmonidés sur le DORLON ou sur la CHIERS doit être pointée sur le tableau annuel des prises de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS pour la saison 2021 (faire une croix pour ceux  $\leq 40$  cm et un ovale pour ceux  $> 40$  cm).

Pour les cartes journalières et hebdomadaires, le prélèvement de salmonidé  $> 40$  cm est limité à **1** pour toute la saison.

Pour le DORLON classé en première catégorie, l'ouverture a lieu le 13 mars 2021 à 7 heures.

La pêche sur le DORLON est autorisée le mercredi, samedi, dimanche et les jours fériés.

Il est interdit de modifier les aménagements du ruisseau: Pierres, obstacles au courant qui sont placés pour un meilleur profil du cours d'eau.

Soyez respectueux des biens d'autrui situés à proximité du parcours de pêche (animaux, parcs, clôtures).

Une vraie rivière naturelle contenant encore des truites sauvages est un capital précieux. Faisons en sorte que les générations futures puissent encore en apprécier ses qualités.

## Règlement intérieur de l'AAPPMA DORLON/CHIERS de CHARENCY-VEZIN :

Notre AAPPMA a établi des règles restrictives concernant la prise annuelle de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS. Elle impose pour tous types de cartes, y compris carte à la journée ou carte hebdomadaire, la possession d'une carte de pointage qui après avoir été imprimée recto-verso, doit être validée par l'un des deux moyens suivants :

- Soit en vous rendant avec votre carte de pêche prise sur INTERNET, au point poste de la mairie de CHARENCY-VEZIN au N° 2 rue de la poste, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Soit en allant au devant des deux gardes pêches particuliers qui pourront aussi faire la validation de cette carte directement sur le terrain.

Au moment où vous prenez votre carte sur INTERNET, il vous faut imprimer votre carte personnelle de pointage.

Pour cela,

- Prenez une feuille de papier format A4 épais, puis imprimez la page 1.
- Inversez ensuite cette feuille et imprimez la seconde page. Vous obtiendrez votre carte personnelle recto-verso qu'il vous suffira de découper à la bonne mesure et de plier en deux.
- Complétez ensuite sur la première page votre civilité, votre nom et prénom, l'adresse de votre domicile et vous y apposerez votre signature.

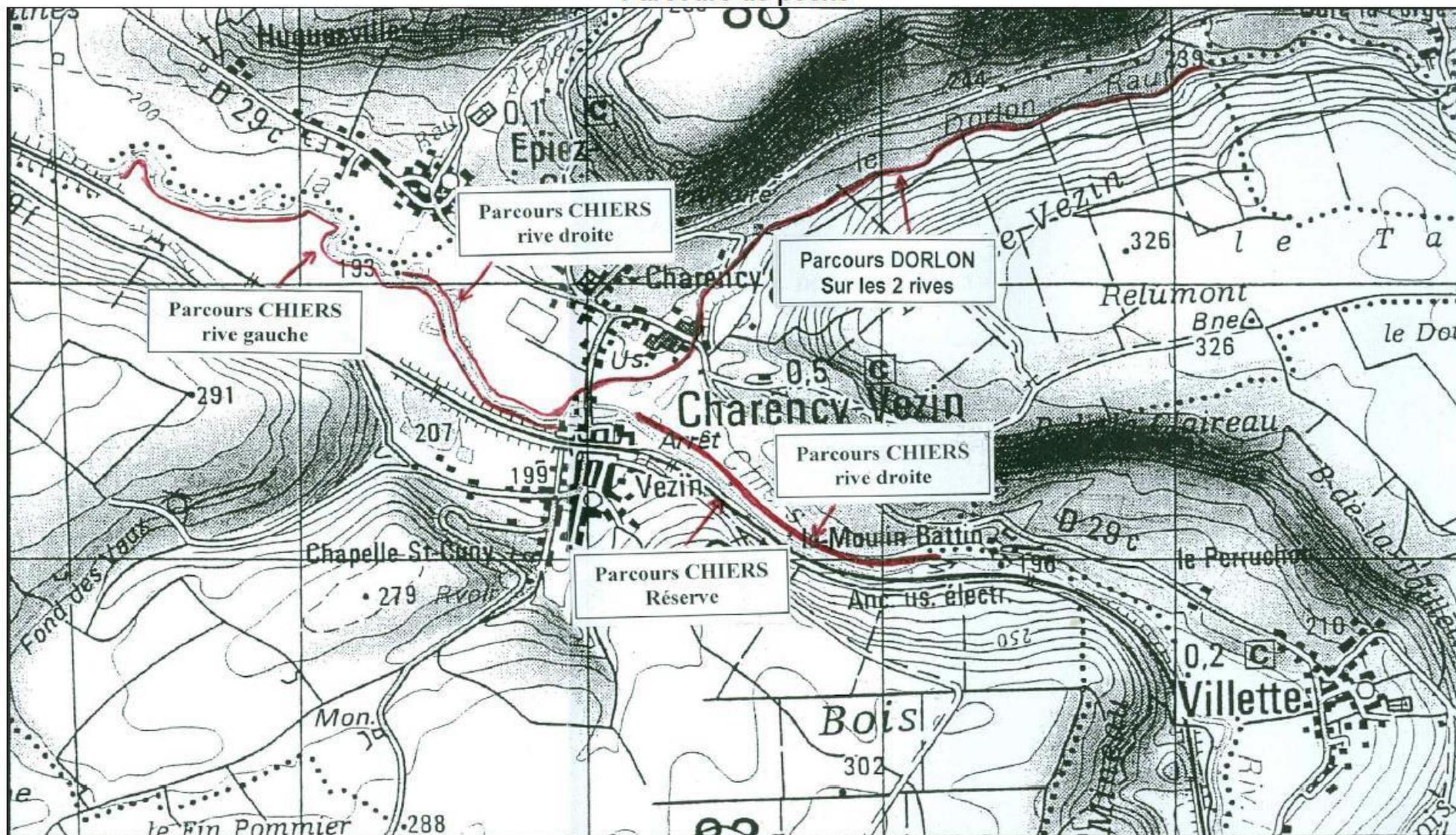
Les autres informations (N° ..... Délivrée le .....), ainsi que la validation de votre carte par l'apposition d'un tampon de notre AAPPMA devra ensuite intervenir par l'un des deux moyens précisés précédemment.

Pour ceux qui ne connaissent pas le parcours de pêche de notre AAPPMA, un plan figure en page 3 de ce document. A noter qu'en amont de CHARENCY-VEZIN, la rive gauche de la CHIERS est en réserve, notamment du fait de la présence d'une voie ferrée SNCF, ainsi que pour des raisons de sécurité, les 300 mètres au-dessus de la centrale hydroélectrique.

**Tableau annuel des prises de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS pour la saison 2021**

MARS	AVRIL	MAI		JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
1	1	1		1	1	1	1
2	2	2		2	2	2	2
3	3	3		3	3	3	3
4	4	4		4	4	4	4
5	5	5		5	5	5	5
6	6	6		6	6	6	6
7	7	7		7	7	7	7
8	8	8		8	8	8	8
9	9	9		9	9	9	9
10	10	10		10	10	10	10
11	11	11		11	11	11	11
12	12	12		12	12	12	12
13	13	13		13	13	13	13
14	14	14		14	14	14	14
15	15	15		15	15	15	15
16	16	16		16	16	16	16
17	17	17		17	17	17	17
18	18	18		18	18	18	18
19	19	19		19	19	19	19
20	20	20		20	20	20	20
21	21	21		21	21	21	21
22	22	22		22	22	22	22
23	23	23		23	23	23	23
24	24	24		24	24	24	24
25	25	25		25	25	25	25
26	26	26		26	26	26	26
27	27	27		27	27	27	27
28	28	28		28	28	28	28
29	29	29		29	29	29	29
30	30	30		30	30	30	30
31		31			31	31	

## AAPPMA de CHARENCY-VEZIN Parcours de pêche



En rouge, parcours de pêche de l'AAPPMA de CHARENCY-VEZIN. Sur le DORLON, le parcours s'étend en amont jusqu'au lieu-dit de la cressonnière.  
Attention, la pêche n'est pas autorisée sur le parcours CHIERS en réserve, le long de la voie SNCF, ainsi que dans VEZIN, sur les 300 mètres en amont de la centrale hydroélectrique.